



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

CAHIER DES CHARGES



Conception et réalisation des voies de desserte et de ceinture de l'ensemble immobilier de la BCEAO à Yamoussoukro

AOUT 2019

SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| PREAMBULE..... | 3 |
| I - DISPOSITIONS GENERALES..... | 4 |
| I.1 - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES..... | 4 |
| I.2 - NATURE DU MARCHÉ ET CONTENU DU PRIX..... | 4 |
| I.3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION..... | 4 |
| I.4 - PRÉSENTATION DE L'OFFRE..... | 5 |
| I.5 – MONNAIE..... | 5 |
| I.6 REMISE DES OFFRES..... | 6 |
| I.7 VALIDITE DES OFFRES..... | 6 |
| II - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES..... | 7 |
| II.1 - DESCRIPTION DES TRAVAUX..... | 7 |
| a) Lot 1 : Voies de dessertes..... | 7 |
| b) Lot 2 : Voies de ceinture..... | 8 |
| II.2 - DONNÉES FOURNIES PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE..... | 8 |

PREAMBULE

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) réalise son complexe immobilier à Yamoussoukro dans la Nouvelle Zone Administrative, à proximité du Lycée Scientifique, sur une parcelle de terrain située dans les alentours du village de Kpangbassou.

Cette Zone Administrative fait l'objet d'un Plan Directeur d'aménagement et de viabilisation dont une copie est jointe en annexe à titre indicatif. Les voies et les réseaux d'assainissement projetés ne sont pas encore réalisés.

En conséquence, il est nécessaire de concevoir et de réaliser les voies et les réseaux d'assainissement pour l'accès audit complexe immobilier en se conformant au Plan Directeur d'Aménagement de la zone.

I – DISPOSITIONS GENERALES

I.1 - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres a pour objet de sélectionner des entreprises qui seront chargées de la conception et de la réalisation des voies de desserte et de ceinture de l'ensemble immobilier de la BCEAO en cours de réalisation à Yamoussoukro.

I.2 - NATURE DU MARCHÉ ET CONTENU DU PRIX

Les travaux projetés sont répartis en deux (2) lots comme suit :

- lot n°1 : voies de desserte ;
 - option 1 : voie de desserte partant de la rue du Lycée Scientifique jusqu'à l'ensemble immobilier de la BCEAO
 - option 2 : voie de desserte partant de la Voie Triomphale jusqu'à l'ensemble immobilier en passant par le lac
 - option 3 : voie de desserte partant de la route d'Attiegouakro jusqu'au début de la parcelle de l'ensemble immobilier de la BCEAO
- lot n°2 : voies de ceinture.
 - option 1 : aménagement de la voie de ceinture en enrobée sur les quatre côtés de l'ensemble immobilier
 - option 2 : aménagement des voies SUD et Ouest en enrobé et des voies Nord et Est en terre.

Les marchés y relatifs seront de type global forfaitaire et seront libellés en hors taxes hors douane.

Le prix global forfaitaire comprend le bénéfice de l'Entrepreneur. Il comprend en outre toutes les dépenses et charges résultant des études préalables, des études d'exécution et de la réalisation des travaux, quels que soient les aléas pouvant survenir dans le cadre de cette exécution, les lieux et circonstances locales et la présence d'autres entreprises sur le chantier.

Il comprend notamment les dépenses, charges et frais ci-après :

- frais nécessités par les études de conception et d'exécution ;
- frais de passation des marchés, le cas échéant ;
- frais d'assurances de tous ordres (responsabilité civile, tous risques chantier) ;
- frais d'installation du chantier ;
- frais d'élaboration et de fourniture des plans d'exécution et des plans de récolement en fin de chantier ;
- frais d'implantation, d'essais, de contrôle de tous ouvrages, matériaux et fournitures ;
- frais de reproduction des documents demandés en cours de chantier.

L'offre devra également spécifier pour mémoire les coûts d'expropriation des terrains impactés par le projet et d'étude d'impact environnemental des aménagements.

I.3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Sont admises à participer au présent appel d'offres les entreprises spécialisées en travaux

routiers installés dans l'un des pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africain.

Pour permettre aux entreprises de mieux apprécier les travaux à réaliser, une visite des lieux est programmée à la date précisée dans l'avis d'appel d'offres. A cet égard, la BCEAO ne prendra en compte que les offres présentées par les entreprises qui auront participé à ladite visite.

Les entreprises pourront, si elles le désirent, retourner sur les lieux pour les relevés nécessaires à la finalisation de leurs offres.

I.4 - PRÉSENTATION DE L'OFFRE

Les offres seront rédigées en langue française.

Les offres présentées par les soumissionnaires comprendront :

- la lettre de soumission datée et signée ;
- le devis quantitatif et estimatif des travaux ;
- le dossier d'étude de conception des voies comprenant :
 - le plan d'aménagement indiquant les ouvrages de drainage, les signalisations (verticales et horizontales), la largeur des voies, la nature des revêtements ;
 - les profils en travers type ;
 - les profils en long ;
 - les notes de calcul des cubatures ;
 - les notes de calcul de dimensionnement de la chaussée ;
- les plans de drainage accompagnés des notes de calcul ;
- les références similaires du soumissionnaire datant de moins de cinq (5) ans ;
- une note explicative de l'intervention de l'entreprise ;
- les fiches techniques des matériaux prévus ;
- la liste du personnel d'encadrement à déployer sur le site ;
- la liste du matériel prévu sur le chantier ;
- le planning prévisionnel des travaux.

Les pièces constitutives des offres seront conditionnées en un bloc à reproduire en trois exemplaires (1 original + 1 copies) portant la mention suivante :

« Appel d'offres pour la conception et la réalisation des voies de desserte et de ceinture de l'ensemble immobilier de la BCEAO à Yamoussoukro »

Lot n°.....

NB : Le non-respect de la présentation pourrait entraîner la nullité de l'offre.

I.5 - MONNAIE

Dans le cadre de cette consultation, la monnaie de règlement est le franc CFA.

I.6 - REMISE DES OFFRES

Les offres devront impérativement être déposées à l'Adresse indiquée dans l'avis d'appel d'offres.

I.7 - VALIDITE DES OFFRES

La durée de validité des offres devra être au minimum de six (6) mois à compter de la date limite de remise des soumissions.

II – PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

II.1 - DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les différentes options demandées par le Maître de l'Ouvrage sont tracées sur les photos jointes en annexes.

Suivant le Schéma Directeur d'Urbanisation de la Zone Administrative de la ville de Yamoussoukro, joint en annexe, les voies de dessertes projetées et celles ceinturant l'ensemble immobilier de la BCEAO à Yamoussoukro ont des largeurs allant de 50 à 100 m.

Toutefois, les aménagement à réaliser dans le cadre de ces travaux se limitent à la construction de voies de 10 m de large.

La structure des chaussées sera déterminée par les résultats du dimensionnement. La couche de roulement sera en enrobé dense.

Le niveau de trafic à prendre en compte pour le dimensionnement des chaussées est de type T4 (passage de 20 à 50 poids lourds par jour).

Les entreprises devront identifier et évaluer les ouvrages divers à réaliser (les caniveaux, les dalots, les bordures, la signalisation horizontale et la signalisation verticale, etc.).

Les études prendront en compte l'assainissement de la zone notamment la collecte des eaux de pluie provenant de l'ensemble immobilier et leur drainage dans le lac.

Le dossier attendu devra être un avant projet sommaire des travaux à réaliser. Après le choix des entreprises, des études détaillées devront être réalisées afin de fixer le coût définitif du projet.

a) Lot 1 : Voies de dessertes

Le lot est composé de 3 options.

- *Option 1 : Voie de desserte partant de la rue du Lycée Scientifique jusqu'à l'ensemble immobilier de la BCEAO*

Cette option consiste à construire la voie de 10 mètres dans l'emprise de la voie prévue sur le Schéma Directeur d'Urbanisme et reliant la route du Lycée Scientifique à l'ensemble immobilier de la BCEAO. Cette voie à construire sera aménagée du carrefour des 80 logements jusqu'au croisement avec l'ancienne piste traversant le village de Kpangbassou. La portion de cette piste de Kpangbassou menant à l'ensemble immobilier de la BCEAO sera réhabilitée (élargissement et renforcement du corps de chaussée).

La largeur de la voie sera de 10 m avec une chaussée de 7 m de large sans trottoirs.

- *Option 2 : Voie de desserte partant de la Voie Triomphale jusqu'à l'ensemble immobilier en passant par le lac*

Les travaux consistent à :

- achever le rond point de la voie triomphale conduisant au futur palais présidentiel ,
- revêtir la portion de la voie triomphale sur environ 200 m sur l'emprise de la chaussée existante à partir du rond point ;
- construire une voie de 10 m de large traversant le lit avec une chaussée de 7 m sans

trottoirs.

- *Option 3 : Voie de desserte partant de la route d'Attiegouakro jusqu'au début de la parcelle de l'ensemble immobilier de la BCEAO*

La largeur la voie sera de 10 m avec une chaussée de 7 m de largeur sans trottoirs.

b) Lot 2 : Voies de ceinture

Les voies de ceintures auront une largeur de 10 m comprenant une chaussée de 7 m de large, sans trottoirs et un espace à engazonner de 1,5 m de large contre la clôture.

Il est signalé que des ouvrages d'assainissement devront être réalisés sur la voie de ceinture sud pour canaliser les eaux usées et les eaux pluviales en provenance de l'ensemble immobilier.

- *Option 1 : Aménagement de la voie de ceinture en enrobée sur les quatre côtés de l'ensemble immobilier*

La chaussée sera revêtu en enrobée dense. Le drainage des eaux de pluie sera fera de préférence avec un, réseau enterré de PVC avec des grilles avaloires.

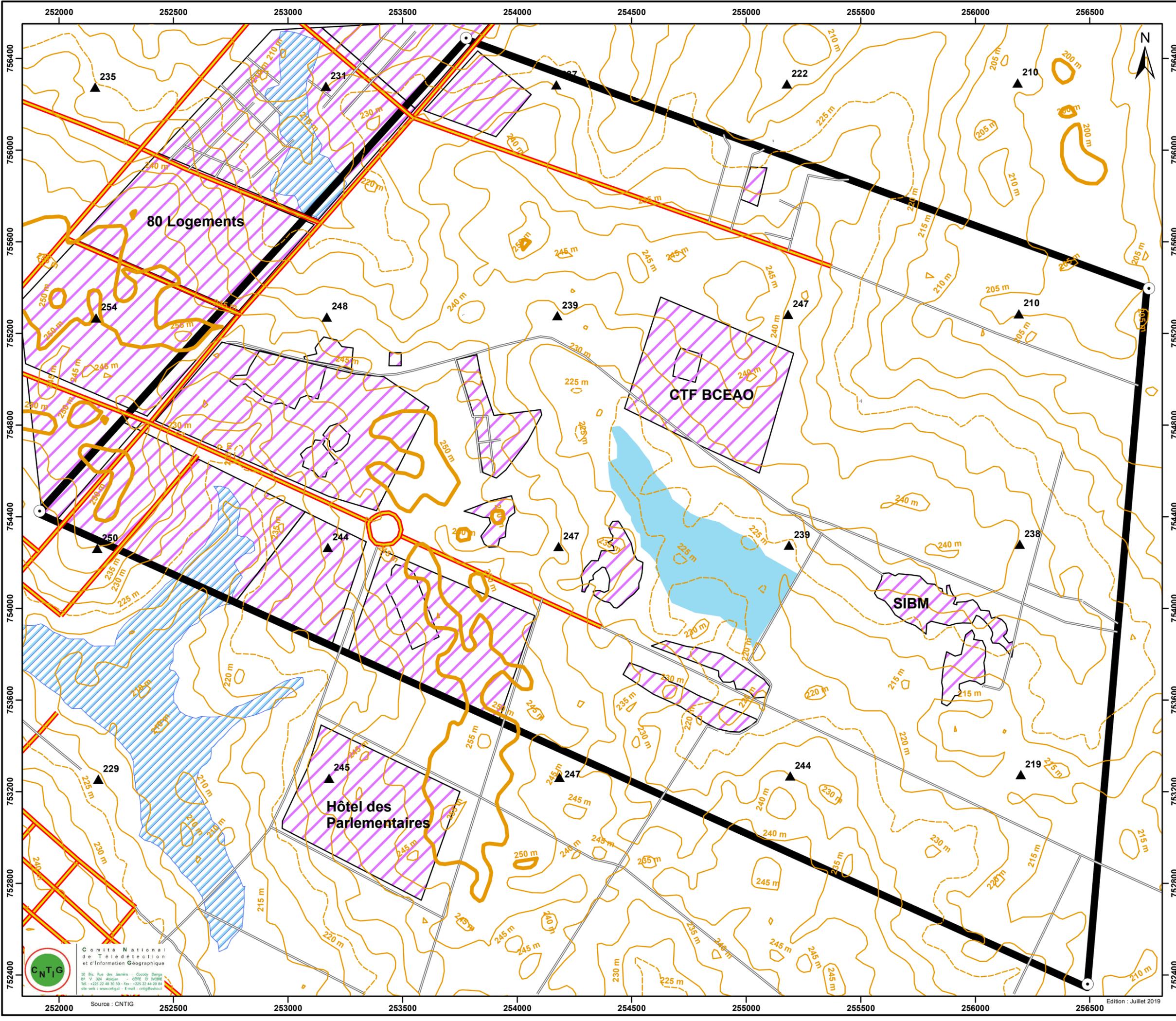
- *Option 2 : Aménagement des voies SUD et Ouest en enrobé et des voies Nord et Est en terre.*

La chaussée sera revêtue en enrobée dense pour les voies SUD ET OUEST et en terre pour les chaussées Nord et Est. Le drainage des eaux de pluie se fera de préférence avec un réseau enterré de PVC avec des grilles avaloires pour les vois bitumées et des caniveaux pour les voies en terre.

II.2 - DONNÉES FOURNIES PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Il est mis à la disposition des soumissionnaires les données suivantes :

- le plan topographique de la zone couverte par les études issues des levés par satellite ;
- le Schéma Directeur d'Urbanisation de la Zone Administrative ;
- les images par satellite avec indication des tracés des voies à réaliser.



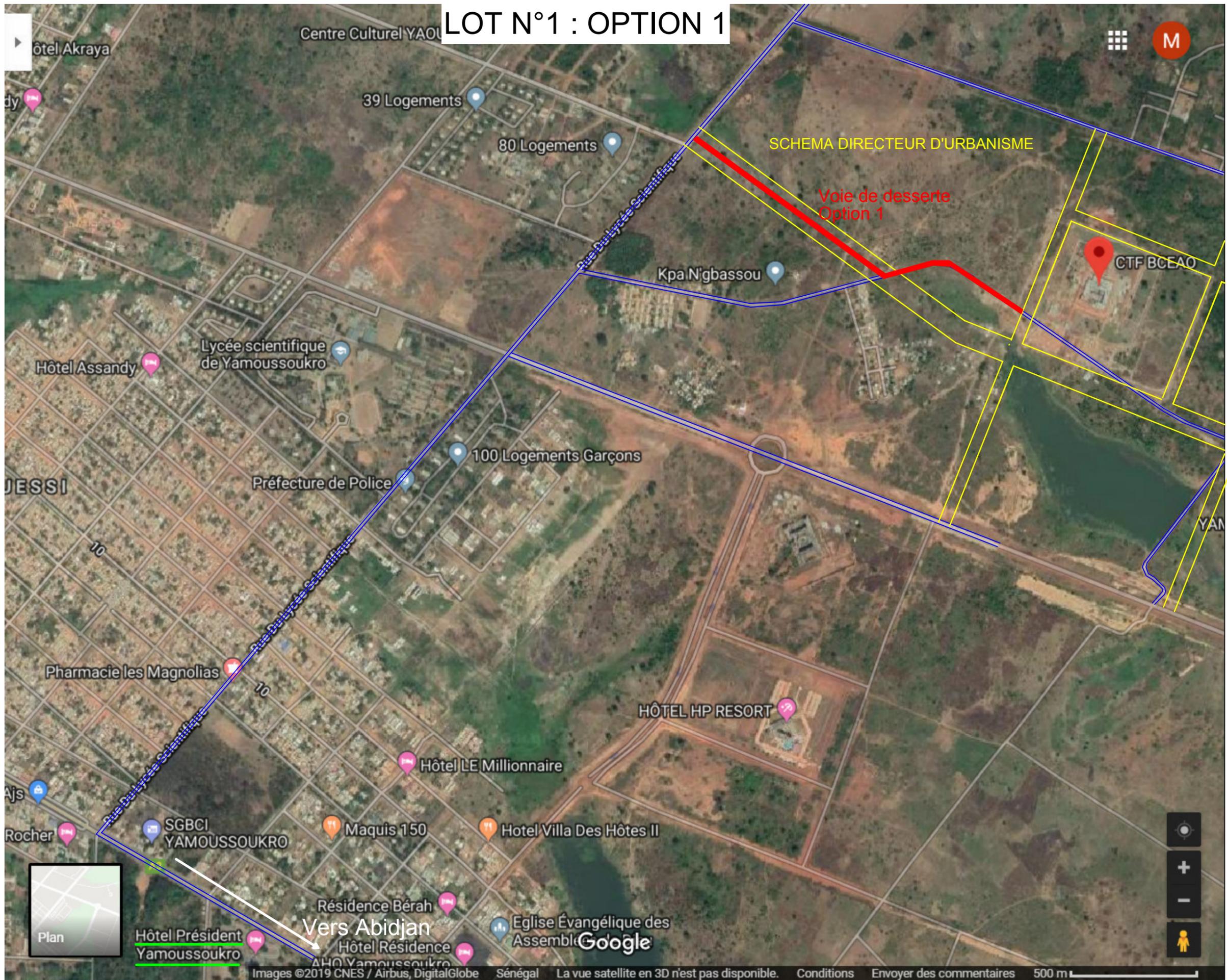
LEGENDE

- RELIEF**
- ▲ Points côtés
 - 210 Valeur des points côtés (en m)
- Courbes de niveau**
- Courbe majeure
 - - - Courbe intermédiaire
 - Courbe mineure
 - 5 m Equidistance des courbes
- VOIRIE**
- Route bitumée
 - Route non bitumée
- OCCUPATION DU SOL**
- Plan d'eau
 - Bas-fond
 - Espace bâti
 - Espace non bâti
 - Limites de la zone d'étude

Echelle : 1 / 15 000

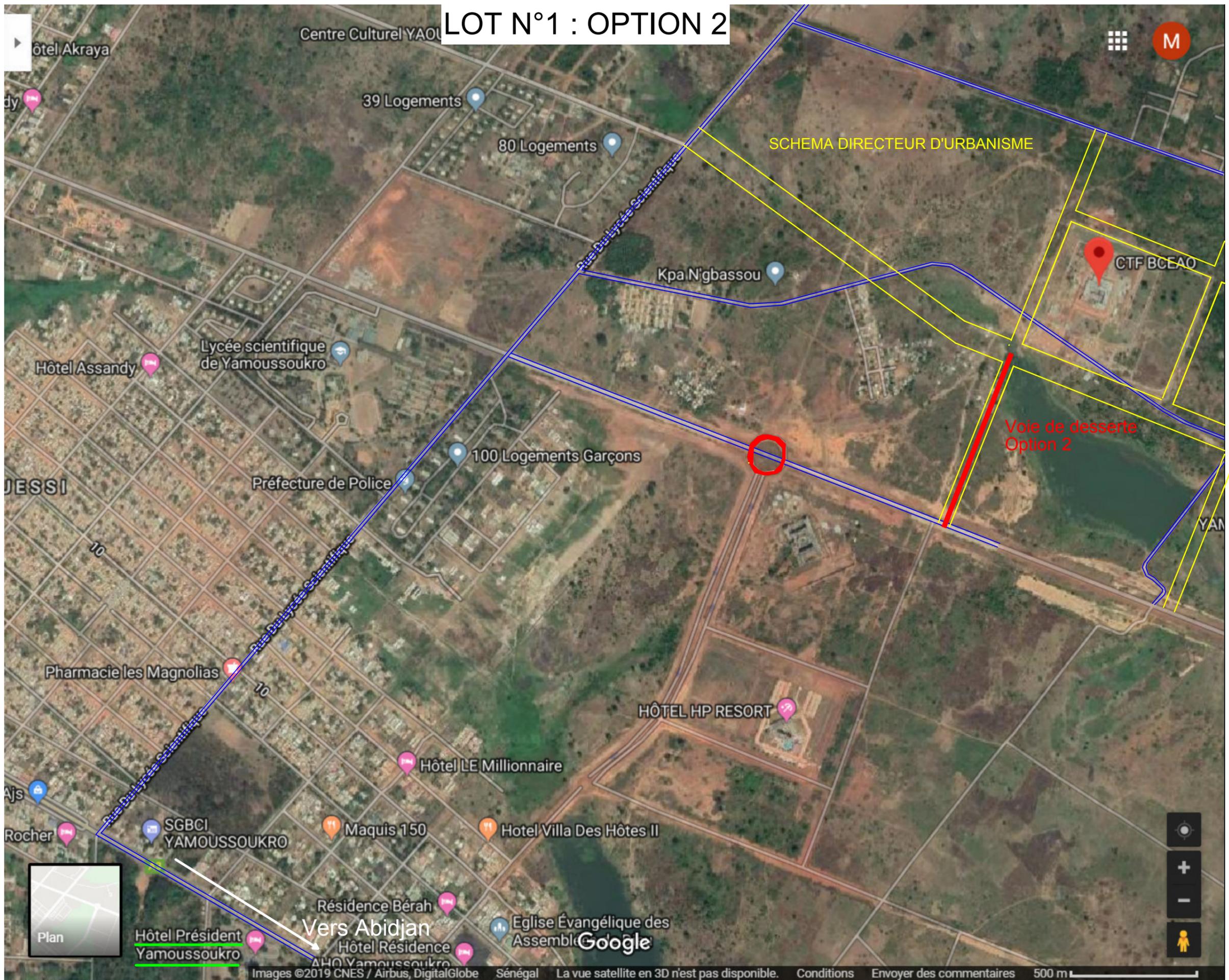


LOT N°1 : OPTION 1



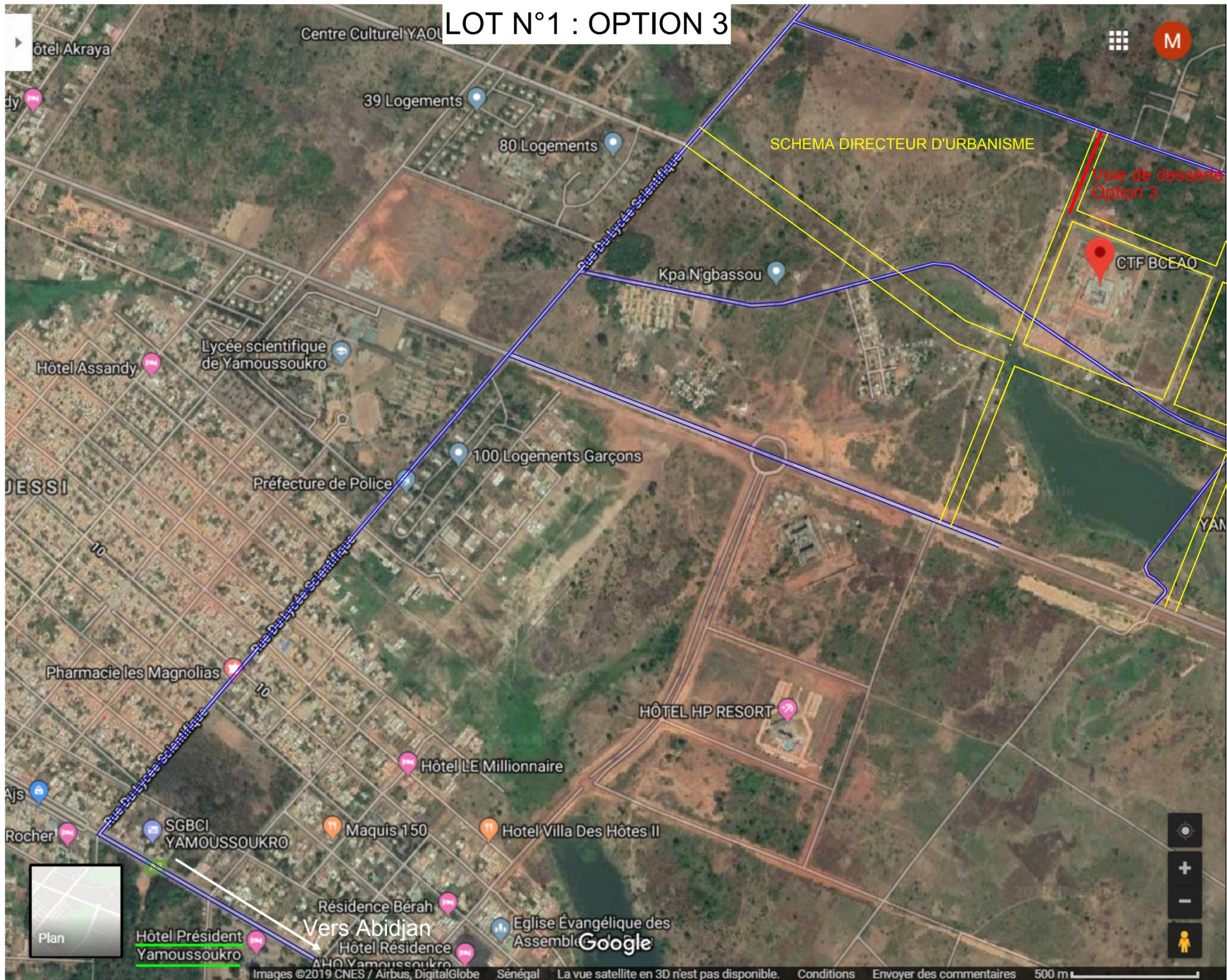
— Voie du schéma directeur d'urbanisme
— Voie bitumée existante

LOT N°1 : OPTION 2



— Voie du schéma directeur d'urbanisme — Voie bitumée existante

LOT N°1 : OPTION 3



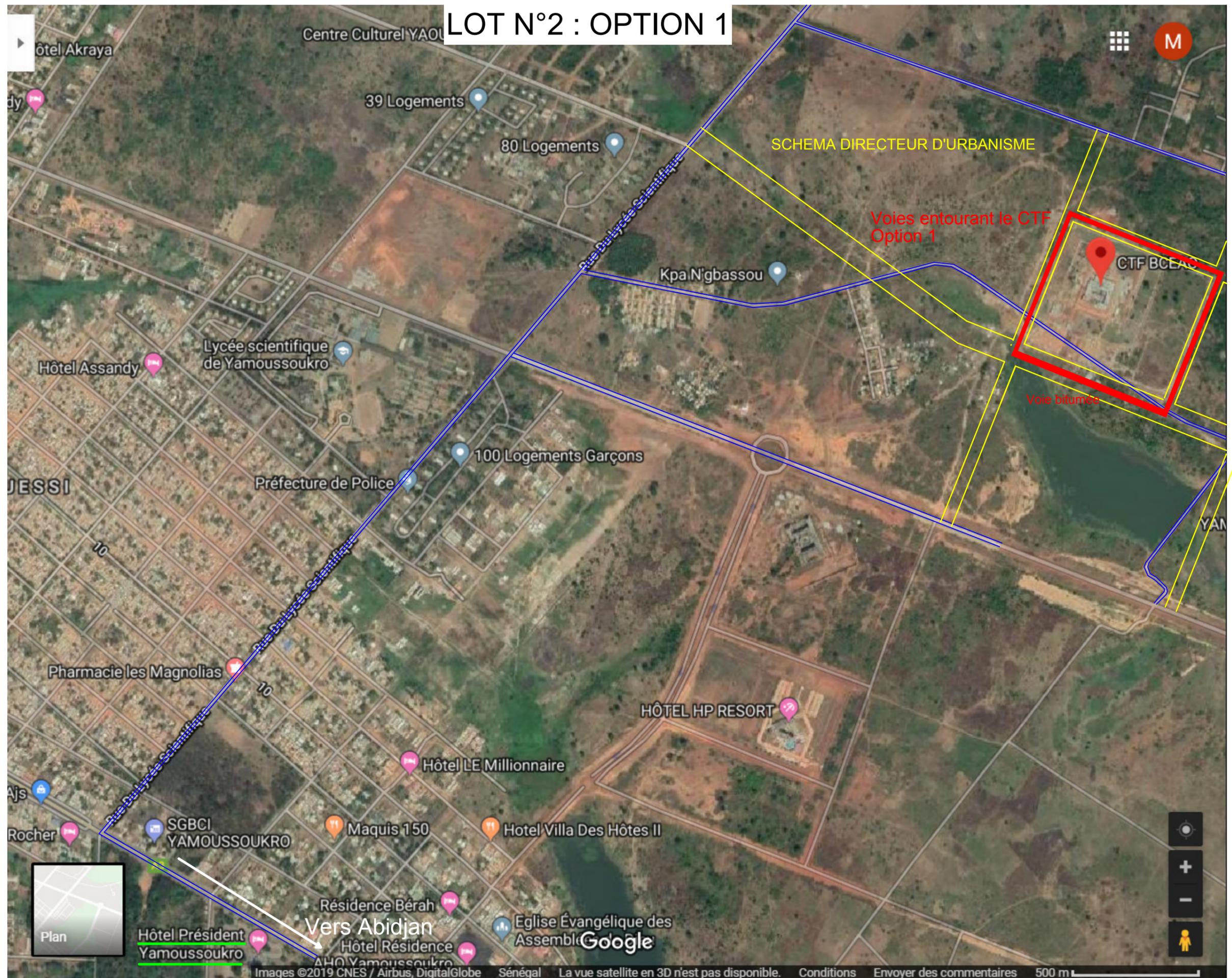
Voie du schéma directeur d'urbanisme

Voie bitumée existante



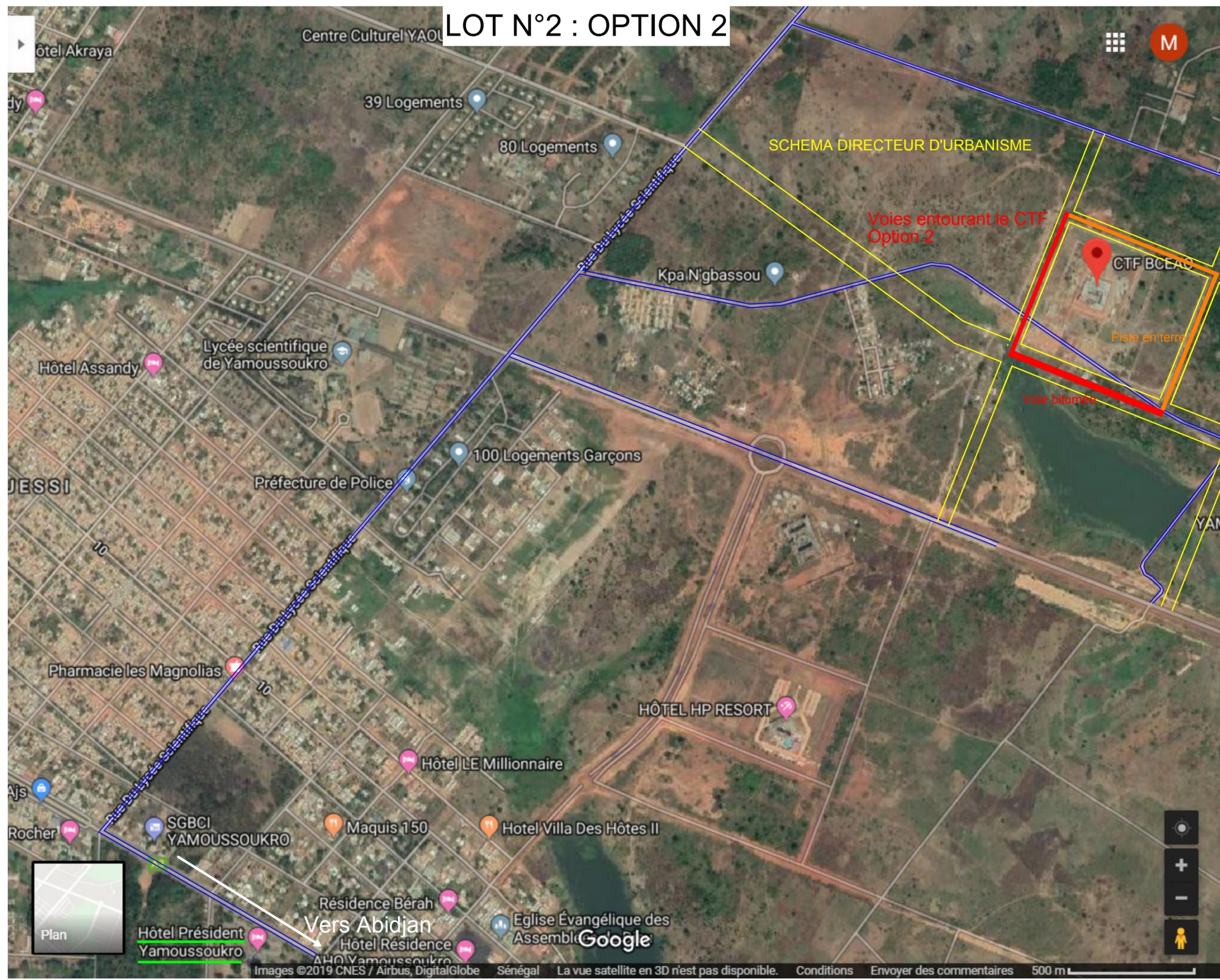
Plan

LOT N°2 : OPTION 1



— Voie du schéma directeur d'urbanisme — Voie bitumée existante

LOT N°2 : OPTION 2



— Voie du schéma directeur d'urbanisme — Voie bitumée existante